



Résolutions conseil communal du 15 septembre 2015

Le conseil,

- Entend 1 interpellation du public
- Vote 1 motion
- Prend acte des décisions du collège concernant :
 - Le déménagement du service extrascolaire
 - L'acquisition de mobilier et de matériel pour « Les marmots »
 - Le renouvellement de l'éclairage public pour le réaménagement du Parc Marconi
 - Le déplacement d'une antenne Wi-Fi
 - Le remplacement de la cabine haute tension au Bempt
- Modifie le règlement de travail (télétravail et géolocalisation) et le statut pécuniaire
- Passe un contrat avec la SNCB pour les go et rail pass
- Approuve
 - un règlement relatif à la médiation et à la participation citoyenne
 - une convention d'occupation avec
 - La MQSA
 - L'asbl Community Land Trust Bruxelles
 - Une convention-type avec Sibelga pour la mise à disposition d'armoires électriques
 - Un contrat de bail de parkings d'Audi Brussels
 - Une convention de transfert d'installations de feux de signalisation à la Région de Bruxelles Capitale
 - Une convention avec la Région de Bruxelles-Capitale et les sociétés Cambio et ZEN Car
 - Un règlement concernant les expulsions
 - La prolongation d'une convention avec la Mission Locale de Forest
 - Une convention avec les Petits Riens
 - Une modification au Plan triennal d'investissement 2013-2015
 - Une convention avec Saint-Gilles pour la mise à disposition de locaux pour le SPSE
 - La révision du ROI des centres de la petite enfance et du service de garde d'enfant malades
 - Les conventions d'occupation de l'espace publique numérique et de l'espace projets du 3^{ième} étage de la Maison de l'Emploi
 - Le règlement régissant l'installation de plantes grimpantes en façade rue Vanden Corput
 - La convention d'occupation pour l'espace d'information jeunesse avenue Victor Rousseau
 - L'avenant 3 de la Mission d'auteur de projet pour la construction d'un complexe de proximité DIVERCITY

- Une convention de partage de charges avec l'asbl Dynamo
- Le règlement de redevance et d'ordre intérieur de la bibliothèque francophone
- Prend acte
- des comptes 2013 de « Forest, centre culturel »
- du compte de résultat et bilan 2014 de l'asbl « La Famille Forestoise »
- d'un déficit de la caisse communale
- Rembourse une chaudière à l' AIS Quartiers
- Prend pour information que le bâtiment sis rue Pierre Decoster 115 a été vendu
- Modifie le modèle de bail à loyer des logements communaux
- Délègue la responsabilité de prendre des règlements complémentaires de circulation routière au collège
- Prend pour information les décisions du collège concernant :
 - Des marchés publics divers
 - L'étude et essais de mise en lumière de l'hôtel communal
 - L'éradication de mérule à la crèche « les Marmots »
 - L'avenant 3 du marché de rénovation du bâtiment Place Saint-Denis 6,7,8
 - Le maintien de l'attribution du marché des travaux phase IV du Parc Jacques Brel
 - L'avenant 2 du marché de Mission d'auteur de projet pour la rénovation de l'hôtel communal
 - La pose de clôtures au terrain de rugby au Bempt
 - La fourniture d'un chauffe-eau au Berlioz
 - L'avenant 1 du marché de Mission de coordination de sécurité pour l'hôtel communal
 - Divers avenants et décomptes du marché de travaux DIVERCITY
 - La commande de travaux auprès de Sibelga pour l'installation d'une borne électrique
 - les avenants 1 à 3 pour le déplacement d'une plaine de jeux (contrat de Quartier Primeurs)
- Fixe les conditions de marché pour
 - L'achat
 - d'une balayeuse
 - d'un camion compacteur
 - d'un logiciel de numérisation des factures
 - travaux d'électricité dans différents bâtiments
 - le remplacement de châssis à la crèche « Les Lutins »
 - la réfection de voiries au cimetière
- Modifie le budget ordinaire et extraordinaire 2015
- Émet un avis quant à 2 comptes et 6 budgets de fabriques d'église
- Autorise le collège à se pourvoir en cassation
 - Désigne des firmes pour l'acquisition de matériel de téléphonie et pour le réaménagement des circuits de téléphonie et d'internet dans 1 école communale
- Octroie 1 pension de retraite
- Met 3 agents en disponibilité pour cause de maladie
- Prolonge 1 stage
- Nomme 1 agent à titre définitif
- Désigne 1 enseignante
- Remplace la secrétaire communale